



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Age de la retraite

Question écrite n° 43716

### Texte de la question

la commission tripartite chargée d'étudier le dossier de la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord a remis les conclusions de son rapport en mars dernier. Le coût indiqué s'élève à 151 milliards de francs jusqu'en 2004 et concerne 850 000 anciens combattants. Face à ce coût très élevé, le Gouvernement n'a pas souhaité s'engager, les finances publiques ne permettant pas une telle dépense. Or plusieurs organisations, membres du Front uni, ont indiqué que cette somme pouvait être sensiblement réduite en limitant, notamment, le nombre des bénéficiaires. M. Michel Vuibert souhaite connaître la suite qui pourrait être donnée à ce rapport et demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre quelles sont ses intentions et quelles mesures il entend prendre dans l'immédiat pour répondre aux revendications des diverses associations d'anciens combattants.

### Texte de la réponse

Au sujet du souhait exprimé de voir les anciens combattants d'Afrique du Nord bénéficier d'une retraite anticipée, il peut être précisé à l'honorable parlementaire que, dès la fin des travaux de la commission tripartite chargée d'évaluer le coût de cette mesure, les services du département ministériel se sont mis en rapport avec ceux du ministère du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre a déjà eu plusieurs entretiens avec le ministre du travail et des affaires sociales. Ils ont reçu ensemble le 23 juillet les représentants du Front uni qu'il a également accompagnés lors de l'entrevue qui leur a été accordée par le Premier ministre le 1er août dernier. Cette réunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les réponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a exposé les raisons pour lesquelles les contraintes économiques et budgétaires actuelles ne permettaient pas la mise en œuvre de la retraite anticipée. Il a décidé une série de mesures de solidarité de la Nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques et sociales. Ces mesures sont en préparation. Le Président de la République, qui a également reçu en audience le Front Uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord le 18 septembre dernier, a confirmé cette prise de position et a assuré ses interlocuteurs de son appui pour que les dispositions de solidarité arrêtées puissent être rapidement mises en œuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vuibert Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43716

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 octobre 1996, page 5239

**Réponse publiée le** : 4 novembre 1996, page 5762